



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N°35/2026

Approbation des tarifs en formation continue du certificat en ligne « Transformation numérique », et des certificats co -portés par l'ENSA- Paris Malaquais PSL « Introduction à l'économie de l'immobilier » et « Montage et programmation d'un projet immobilier »

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 25 juin 2026

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2025-63 du 23 janvier 2025 portant adhésion de nouveaux établissements- composantes à l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et modifiant ses statuts ;

Vu les statuts modifiés de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu la désignation du Président de l'Université PSL, El Mouhoub Mouhoud, par délibération n °48/2024 du 17 décembre 2024 ;

DECIDE

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve les tarifs en formation continue du certificat en ligne « Transformation numérique » et des certificats co-portés par l'ENSA-Paris Malaquais PSL « Introduction à l'économie de l'immobilier » et « Montage et programmation d'un projet immobilier » ci-après annexés.

38 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention,

Le Président
Professeur El Mouhoub MOUHOUD

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

B14.1

Droits d'inscription pour l'année 2026-2027

Certificat en ligne de Transformation numérique

Certificat en ligne « Transformation numérique »

Les droits d'inscription pour l'année 2026-2027 sont fixés comme suit :

- Pour les étudiants inscrits à l'université PSL ou au sein d'un établissement-composante en formation initiale : exonérés de droits d'inscription ;
- Pour les apprenants professionnels issus du monde de l'entreprise et de l'industrie :
 - Tarif inter-entreprise : 2 500€ net de taxe
 - Tarif intra-entreprise : suivant le tableau ci-dessous

Catégorie d'organisation partenaire	Prix/participant
Nouveau partenaire	2 500 €
Partenaire récurrent (entreprise ayant déjà commandé au moins une session intra-entreprise au cours des 24 derniers mois ¹)	2 000 €
Partenaire (nouveau ou récurrent) qui s'engage sur plus d'une session par an	2 000 €

¹ Contractualisation ayant eu lieu dans les 24 derniers mois, soit directement avec l'université PSL, soit avec les partenaires de PSL qui commercialisent la formation (Mines Exed et 2050Now La Maison)

B14.2

PRESENTATION DES COURS « Principes
d'Economie de l'immobilier et de l'architecture »
&
DEMANDE DE MISE A
JOUR DES TARIFS

Co-porté avec l'ENSA Paris-Malaquais – PSL

Conseil d'administration de l'université PSL – 25 juin 2026

Rappel des éléments clef de la formation

Cette formation s'adresse aux professionnels qui envisagent de se spécialiser dans les métiers de la maîtrise d'ouvrage (promotion ou responsable d'opérations) et approfondir leurs compétences techniques et financières en montage d'opération. Il s'agit également de comprendre, en tant que producteurs du cadre bâti, les enjeux économiques de cette production.

L'objectif est d'apporter les notions économiques et financières essentielles à la compréhension des marchés immobiliers résidentiels et non résidentiels.

De ce fait, l'industrie immobilière est considérée sous ses 3 dimensions économiques : à la fois comme une activité économique qui se produit (un cadre bâti), se consomme (un espace / habitat), s'échange, se finance et se gère en tant qu'actif (un actif / rendement), tout en tenant compte de ses propres spécificités et du contexte environnemental et sociétal actuel.

Rappel du public

- Professionnels engagés dans la production du cadre bâti désirant s'orienter vers le montage et la programmation d'opération d'immobilières, tels que
 - Architectes,
 - Urbanistes,
 - Ingénieurs TP,
 - Collectivités locales.
- Personnes déjà engagées dans la maîtrise d'ouvrage privée ou publique qui désirent se perfectionner dans le montage opérationnel tels que :
 - Chefs de projet maîtrise d'ouvrage,
 - Chargés de mission opérationnelle,
 - Consultants en gestion de projets

Rappel du format

La formation, déployée en **présentiel**, est découpée en **deux certificats de trois jours (obligatoires) consécutifs chacun** :

- **Certificat n°1** : Introduction à l'économie de l'immobilier, animé par Ingrid Nappi (21 heures)
- **Certificat n°2** : Montage et programmation d'un projet immobilier, animé par François Gruson (21 heures)

Les deux certificats pourront être suivi **séparément** ou **l'un après l'autre**.

Chaque certificat sera proposé **deux fois par an** (session du printemps et session d'automne).

Proposition de modification des tarifs

Tarifs¹ votés au CA du 18 décembre 2025

Dans le cadre de notre offre de formation, nous proposons des tarifs appliqués par certificat ainsi qu'un tarif global pour les personnes qui souhaitent suivre les deux certificats.

- Tarif **par certificat** : 1 800 € Tarif net de taxes
- Tarif pour les **deux certificats** (achetés ensemble) : 2 880 € Tarif net de taxes (-20%).
- Tarif du **deuxième certificat** (acheté séparément) : 1 530€ Tarif net de taxes (-15%)
- Tarif **alumni PSL** (par certificat) : 1 530€ Tarif net de taxes (-15%)
- Tarif **entreprise** par certificat : 2 340€ Tarif net de taxes

Nous souhaitons également mettre en place des « **réductions cohorte** » applicables dans le cadre de la commercialisation B2B avec des entreprises :

- Achat de 3 certificats : -10%
- Achat entre 3 à 5 certificats : -15%
- Achat de plus de 5 certificats : -20%

Proposition de modification des tarifs

Suite aux retours du marché lors de la première année de commercialisation, nous souhaitons vous proposer les modifications ci-dessous.

Nous proposons de **supprimer le tarif entreprise (2 340 € net de taxes)**, celui-ci s'avérant inadapté aux petites entreprises du secteur de l'architecture et du cadre bâti, disposant de budgets plus limités.

Nous proposons d'appliquer un tarif unique, que la facturation se fasse par une entreprise ou une personne physique :

Tarifs unitaires :

- Tarif **par certificat** : 1 800 € Tarif net de taxes

¹ Les tarifs ont été créés sur la base d'un benchmark réalisé en amont de la formation.

- Tarif pour les **deux certificats** (achetés ensemble) : 3 060 € Tarif net de taxes (-15% sur le total soit 1 530 € / certif)
- Tarif du **deuxième certificat** (acheté séparément) : 1 620€ Tarif net de taxes (-10%)

Tarif Alumni (Applicable de la même façon aux entreprises et aux personnes physiques)

- Tarif **alumni PSL** (par certificat) : 1 530€ Tarif net de taxes (-15% sur le tarif unitaire)
- Tarif pour les **deux certificats** (achetés ensemble) : 2 601€ Tarif net de taxes (-15% sur le tarif Alumni, soit 1 300,5€ par certificat).
- Tarif du **deuxième certificat** (acheté séparément) : 1 377€ Tarif net de taxes (-10% sur le tarif alumni).

Tarifs dégressifs pour les cohortes (à savoir pour l'achat simultané d'au moins 3 certificats applicable de la même façon aux entreprises et aux personnes physiques) :

Nombre de certificats	Remise appliquée	Prix total de la commande	Prix Net unitaire par certificat
3	-17%	4 482€	1 494€
4	-20%	5 760€	1 440€
5	-22%	7 020€	1 404€
A partir de 6	-25%	Sur devis selon barème unitaire à 1350 € / certif	1 350€

Les tarifs dégressifs "Cohorte" s'appliquent sur la base du tarif unique. Les bénéficiaires justifiant du statut d'Alumni PSL se voient appliquer soit le tarif "Cohorte", soit le tarif préférentiel "Alumni", le calcul retenant automatiquement la tarification globale la plus avantageuse pour le demandeur. Les réductions qui en découlent sont non cumulables.